Image not found or type unknown

Droit familial concernant le devoir alimentaire aux parents

Par **HAUGUEL JeanClaude**, le **16/08/2018** à **15:57**

Bonjour,
Afin de payer l'EHPAD où es située ma mère, le tribunal de LISIEUX a émis une notification de jugement sur laquelle est indiqué les ressources et les dépenses de chacun des quatre enfants que nous sommes. enfin, trois des enfants , car un n'a pris aucun contact avec le tribunal lors de l'audience. Hors, dans ces dépenses, il est indiqué pour ma part que j'ai une dépense pour impôts locaux de 25,58 € par mois ((163 + 144)/12). Malheureusement, je paie des impôts ainsi que des impôts locaux et des impôts fonciers. l'année dernière, j'ai payé 2880,00 € d'impôts, 1630,00 € d'impôts locaux et 1440,00 € d'impôts fonciers.Je paie donc par mois,((2880 + 1630 + 1440)/12) 495,83€ ce qui est autre chose que les 25,58 € indiqués.
Ceci bien sur doit ce ressentir sur ma part à payer à l'EHPAD !
Que puis je faire pour réparer cette petite erreur!
Merci à l'avance.
Cordialement

JC HAUGUEL

Par **Visiteur**, le **17/08/2018** à **07:28**

Bonjour
Je suppose donc que vous n'avez pas assisté à la délibération ?
Quels documents aviez vous fournis ?
De toute manière, il faut signaler cette différence au tribunal.

N'oubliez pas que la pension alimentaire est déductible de votre revenu global.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés